

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 novembre 1999, à 14 h
Château Joliette
450, rue Thomas
Joliette

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1999 1
MOT DU PRÉSIDENT 1
LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

LUMINERO INC.:

GILLES AUSSANT 2

LE REGROUPEMENT VERT DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER:

LAURENT BRISSETTE, GAÉTAN BAYEUR, JEAN COULOMBE, GASTON HÉNAULT 10

LA BANDE À BONN'EAU:

ROGER BILODEAU 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Rappelons sommairement le mandat de la Commission, qui va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000. C'est un mandat de consulter la population sur l'ensemble de la politique de l'eau au Québec, impliquant autant l'eau souterraine, l'eau de surface, les infrastructures municipales, ainsi que les grandes questions planétaires d'aujourd'hui, la dimension internationale, les problèmes de changement climatique et autres, tout ça pour aboutir, si possible, à des propositions sur une politique cohérente de gestion de l'eau au Québec.

15 Dans notre mandat, nous avons fait deux tournées du Québec, une première tournée, qui est allée du 15 mars à la fin d'août pour établir la problématique du dossier, permettre aux gens dans les différentes régions de poser les problèmes à partir de leurs expériences et de leurs défis, permettre aussi de faire sortir l'information dispersée dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental provincial et fédéral. Et la deuxième partie de l'audience est consacrée aux mémoires. Dans ces mémoires, des individus et des groupes viennent rencontrer la Commission pour essayer de nous alerter sur un certain nombre de points et au fond, nous faire des recommandations pour aligner la politique du gouvernement.

25 Quand nous aurons terminé cette deuxième période, il restera, d'ici le 15 mars, à produire le mémoire qui sera remis au ministre et que le ministre, ensuite, rendra public, bien sûr. Dans ce mémoire, nous aurons à la fois à faire le reflet de ce qui aura été dit, à faire les portraits régionaux, ainsi qu'à faire des recommandations globales sur une politique intégrée de gestion de l'eau.

30 Cet après-midi, nous rencontrons trois groupes: Luminéro inc., le Regroupement Vert Sainte-Geneviève-de-Berthier et la Bande à Bonn'Eau. La procédure que nous suivons est simple. Quand vous êtes invité, nous vous demandons de nous donner l'essentiel de votre mémoire. S'il est très court, vous pouvez le lire; s'il est un peu plus long, nous demandons un résumé de dix, quinze minutes. Et ensuite, la Commission posera un certain nombre de questions pour comprendre votre texte et voir aussi comment il s'insère par rapport à d'autres intervenants, d'autres options.

40 À la fin de la rencontre, la procédure prévoit qu'il existe un droit de rectification à toute personne dans l'assemblée. Si, au courant des exposés, il y avait eu des erreurs de faits sur certaines choses, vous avez le droit de corriger ces faits-là. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est pas un droit de réfutation, mais c'est simplement un droit de corriger, de rectifier. Et parfois, c'est utile, ça permet justement de ne pas partir sur des fausses informations, ce qui est essentiel.

Alors, j'invite donc le représentant de Luminéro inc. Cher monsieur, bonjour à vous!

45

M. GILLES AUSSANT :

Bonjour!

50

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes monsieur?

55

M. GILLES AUSSANT :

Aussant.

60

LE PRÉSIDENT :

Gilles Aussant?

M. GILLES AUSSANT :

Oui.

65

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Allez-y, mon ami, la parole est à vous.

70

M. GILLES AUSSANT :

Chers membres du Bureau, chers concitoyens, concitoyennes du Québec, je m'appelle Gilles Aussant, domicilié au 360, rue Principale, Saint-Didace. Et je suis président d'une très jeune société qui débute et qui s'appelle Luminéro enregistrée. Mon mémoire a trois pages, ça va être plus vite de le lire que de le résumer.

75

Le présent mémoire vise à éveiller davantage la conscience sociale du Québec concernant la gestion de notre eau potable et concernant en particulier l'autorisation d'en exporter.

80

Dans un article paru dans Paris Match, avril-mai 1999, on y relate que l'eau sera le plus précieux trésor du 3e millénaire. Déjà en Irak, 1 litre d'eau vaut le prix de 50 litres d'essence. 98 % de l'eau de la planète est trop salée pour être utilisée par l'homme. C'est dire l'importance des 2 % restant qui constitue un élément vital pour l'humanité, indispensable et sans substitut. Moins de 10 pays possèdent 60 % des réserves d'eau du monde. Selon les Nations-Unies, le seuil de survie est fixé à 5 litres d'eau par jour, par personne. Or, 80 pays sont en situation de manque.

85

90 Il est même à craindre que l'eau ne devienne le sujet principal des guerres du futur. Les guerres modernes vont de plus en plus utiliser l'eau comme arme stratégique et tactique. Tous les barrages hydrauliques, grandes retenues, bassins d'alimentation, nappes aquifères, sources, fleuves, puits, réservoirs, stations de traitement, de pompage, réseaux de distribution sont potentiellement menacés d'empoisonnement ou de destruction.

95 À titre d'indicatifs, je vous rappelle ici la consommation quotidienne d'eau par habitant de 12 pays: aux États-Unis: 301 litres d'eau par jour, par personne, en moyenne; au Japon: 285 litres; Suisse: 264; Italie: 220; Suède: 199; Espagne: 158; France: 150; Allemagne: 146; Angleterre: 135; Belgique: 108; Inde: 24; Soudan: 19.

100 Or, dans la revue Géo Plein Air d'avril 1999, page 11, on rapporte que la consommation moyenne par jour, par personne, au Canada est de 600 litres d'eau par jour, par personne, en moyenne, et au Québec 800 litres d'eau par jour, par personne, en moyenne. Donc, nous sommes numéro 1 au monde, au Québec, ce qui signifie que nous possédons la plus grande et la plus importante richesse naturelle du monde, l'eau, car elle est vitale et
105 essentielle. Le Québec compte à lui seul 4 500 rivières et 500 000 lacs, c'est-à-dire 3 % de l'ensemble des ressources renouvelables d'eau douce de toute la planète. Il reçoit plus de 750 mm d'eau par année.

110 Dans la revue Société du mercredi 11 août 1999, édition Internet, on y rapporte que l'eau sera un élément recherché sur la planète au moment où le monde amorce le 21^e siècle et aussi au moment où les sécheresses sévissent de plus en plus. Le vice-président de la Banque Mondiale et président de la Commission mondiale sur l'eau pour le 21^e siècle, monsieur Ismail Serageldin, a déclaré, mardi le 10 août 1999, à Stockholm, que plus de 1 milliard de personnes sont présentement affectées par le manque d'eau et que, d'ici 2025, ce chiffre
115 pourrait bien passer à 2 milliards. Chaque année, 7 millions de personnes meurent de problèmes d'eau. La moitié de ces 7 millions de personnes qui meurent suite à ces problèmes d'eau sont des enfants. Donc, 3 ½ millions d'enfants meurent faute d'eau à chaque année.

120 Alors, il est temps que le Québec s'implique à l'échelle mondiale. Nous importons quantité de denrées alimentaires des autres provinces et des autres pays. Pourquoi n'exporterions-nous pas notre eau embouteillée ou en vrac?

125 Certaines psychoses se sont emparées de personnes à l'idée de sortir de l'eau du pays ou de la province alors que, de façon générale, nous en avons une quantité incroyable et de très grande qualité. Je demande au peuple québécois et au gouvernement du Québec d'éveiller leur conscience sociale et de s'impliquer activement dans l'entraide internationale au niveau de l'eau. Je suis même prêt à piloter ce dossier, s'il le faut.

130 Plusieurs pays arabes, pour prendre un exemple, n'ont pas d'eau, mais ils ont beaucoup de pétrole. Or, imaginez un instant que ces pays refusent en bloc d'exporter leur pétrole aux pays occidentaux, et en particulier au Canada et au Québec. Pensez à l'impact que

135 cela aurait sur le litre d'essence. Eux ont du pétrole, pas d'eau. Nous, nous avons de l'eau, pas de pétrole, ou on ne le sort pas ou on le vend ailleurs. Alors, ça vous dit quoi? Ils pourraient s'en venir, ceux qui manquent d'eau, ils pourraient s'en venir avec des bateaux pleins de pétrole et s'en retourner avec des bateaux pleins d'eau potable. Non?

140 Bien sûr qu'il faudra qu'on ait une politique spéciale pour les pays qui n'ont pas grand-chose à offrir. Bien sûr qu'il faudra qu'on ait une politique aussi pour éviter que certains points d'eau ne se tarissent au détriment des Québécois et Québécoises. Mais l'heure est à l'action, à l'implication active des principaux intéressés. Si nous fournissons généreusement notre eau aux peuples qui en ont besoin, ceux-ci ne seront certainement pas intéressés à nous faire la guerre de quelque façon que ce soit et à détruire le pays qui les abreuve.

145 L'eau, c'est vital et crucial pour la population mondiale. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

150 Merci, monsieur Aussant. Vous exprimez un point de vue qu'on ne peut pas dire qu'il est majoritaire comme point de vue présenté devant la Commission. Les gens, en général, ont tendance à demander plutôt des moratoires, des interdictions d'exportation sauf - en général et de plus en plus, les gens nous disent ça - sauf s'il y a un problème dit humanitaire. Quand vous évoquez, par exemple, le fait d'enfants qui meurent ou de...

M. GILLES AUSSANT :

155 80 pays.

LE PRÉSIDENT :

160 Oui. Évidemment, ce qu'on n'a pas, c'est l'analyse du genre de carence qu'il y a. Parce que selon Petrella, actuellement au plan mondial, 70 % de l'eau est utilisé à des fins d'irrigation. Alors, ce n'est pas que les gens manquent du 5 litres d'eau par personne, d'eau de boisson, mais c'est que l'eau est utilisée à d'autres fins et que là, il y a des problèmes de planification extraordinairement graves et considérables. On cite, par exemple, le livre de Sandra Postel sur «Pillars on the sand», qui illustre ce genre de problèmes qui sont assez importants.

165 Alors, expliquez-moi, est-ce que d'après vous - et c'est une des questions qui nous est le plus souvent soulevée - est-ce que nous avons la connaissance suffisante pour être capable actuellement d'appuyer une politique musclée, par exemple, d'exportation ou d'échange d'eau?

M. GILLES AUSSANT :

170 C'est sûr qu'il n'y a pas d'étude qui a été faite à date. J'imagine que les démarches que le BAPE fait depuis deux ans...

LE PRÉSIDENT :

Un an.

180 **M. GILLES AUSSANT :**

... un an, oui, l'année passée puis cette année, ça va aider, j'imagine, avec toutes les interventions.

185

Il y a aussi des spécialistes qui pourraient se prononcer dans le domaine, puis qui ne se sont pas présentés. Ça, il y en a partout de ça. Il y a des hydrogéologues qui ont une grande connaissance de nos terrains, de nos sols, de l'eau qu'on a, puis ils ne se présentent pas pour en parler. J'en ai invité deux cet après-midi puis je ne les vois pas. Alors, j'imagine que ça doit être la même chose ailleurs. Il y en a qui possèdent la connaissance de notre sol.

190

LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi ils ne viennent pas?

195 **M. GILLES AUSSANT :**

Je ne sais pas. C'est peut-être politique ou c'est peut-être des craintes personnelles. Moi, je n'ai pas peur de parler de ça, mais il y en a que même s'ils ont des bonnes idées, ils ont peur d'en parler. Actuellement, la tendance est à quoi? C'est une petite psychose: «Il ne faut pas sortir une goutte d'eau du Québec, du pays. On va mourir de soif si on fait ça.» Écoutez, si les Arabes disaient la même chose: «Il ne faut pas sortir notre pétrole», tout le monde serait venu ici à pied, aujourd'hui.

200

Alors, il faut avoir une certaine conscience au moins au niveau des échanges. Quand tu as un peu plus de quelque chose, tu peux l'échanger avec un autre qui a plus d'autre chose, tu peux le vendre. Pour les pays pauvres, on peut les aider en leur donnant cette eau-là ou presque.

205

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous seriez favorable à un geste de générosité de la part...

210

M. GILLES AUSSANT :

Certain. Notre gouvernement envoie 250 000 \$ en Bosnie pour... pas en Bosnie, mais en Turquie pour le dernier tremblement de terre. Puis il envoie plein de sommes partout quand il y a des événements genre catastrophe ou zone sinistrée ou des choses comme ça. Notre armée sert à quoi? Elle sert à aller aider les gens ailleurs qui sont mal pris. Notre eau pourrait faire encore plus que notre armée. Au moins, ça ferait vivre le monde. C'est ça.

215

220

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

225

Monsieur Aussant, certaines personnes, certains groupes - dont vous a évoqué la présence le président, il y a quelques instants - ne semblent pas réfractaires à l'idée de l'aide humanitaire, mais ce qu'on nous exprime en général, c'est qu'on serait d'accord pour une aide ponctuelle lorsqu'il y a crise, etc. Ce qu'on nous recommande plutôt, c'est de dire: exportons davantage notre savoir-faire, nos compétences pour aider ces pays-là à plus longue échelle, à plus long terme.

230

Et on ajoute là-dessus que la proposition qui est faite par certains groupes, dont vous, de transporter l'eau par vraquier et navire-citerne, finalement, au plan économique, n'est pas acceptable. Ça coûte beaucoup moins cher de désaliniser l'eau de mer pour ces pays-là que de payer le transport. Parce que même si l'eau est donnée, à un moment donné, il y a un armateur qui va vouloir se faire payer aussi pour le transport.

235

Alors, qu'est-ce que vous répondez à ce genre d'argument?

M. GILLES AUSSANT :

240

Bien, moi, je réponds qu'au lieu de s'en retourner avec un bateau vide, une fois qu'ils nous ont laissé leur pétrole, ils pourraient au moins s'en retourner avec quelque chose dedans. Déjà là, ça ferait ça de plus.

245

Puis ça me fait penser aussi à la fameuse histoire dans le temps que les maisons n'avaient pas de système d'eau, puis qu'il y avait une pompe à bras, ça prend toujours un minimum d'eau pour charger ta pompe.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

250

L'amorcer.

M. GILLES AUSSANT :

255

Pour l'amorcer. Alors si on leur donnait de l'eau en attendant qu'ils aient les fonds ou les ressources techniques pour se creuser des puits, bien, on sauverait des vies.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

260

Mais vous avez dit «donner l'eau».

M. GILLES AUSSANT :

S'il faut, on la donne, oui.

265 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, mais les entreprises qui sont spécialisées là-dedans, à un moment donné ils veulent faire de l'argent, eux autres là.

270 **M. GILLES AUSSANT :**

Ah! bien, je n'ai rien contre en faire non plus. Si je fais affaire avec Saddam Hussein, si le blocus est levé, je vais lui vendre mon eau, je pense, parce que lui me vend son gaz, lui ou d'autres, je ne serai pas gêné. Mais si je fais affaire avec un pays qui n'a rien, je vais lui donner
275 à lui. Quand tu possèdes quelque chose, tu es libre de le donner ou de le vendre. Alors, aux pays qui ne seraient pas capables - puis ça, il y aura des études de faites là-dessus - on les aiderait quand même.

Regardez ce qui se passe actuellement autour du globe, les pays qui n'ont pas d'argent
280 puis qui sont mal pris, ils n'ont pas d'entraide internationale, ça ne vaut pas la peine parce que...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Le problème, c'est que monsieur Hussein va probablement trouver plus rentable de
285 désaliniser son eau de mer que d'acheter l'eau ici.

M. GILLES AUSSANT :

Mais pourquoi est-ce qu'ils ne le font pas? Ce n'est pas sûr ça. Est-ce que c'est prouvé
290 ça, cette affaire-là, désaliniser? Je ne sais pas si j'en boirais de ça. Il me semble que ça doit ressembler à de l'eau distillée, avec rien dedans. Je le sais pas, je pense qu'il y a lieu de regarder ça encore la désalinisation. Tout le monde ferait ça puis il n'y a plus personne qui parlerait de problèmes d'eau, alors qu'il y a 80 pays qui manquent d'eau. Ils n'ont pas tous des mers non plus, là-bas, où ils manquent de l'eau. Puis désaliniser l'eau, ça veut dire que tu as
295 de l'eau salée, il y en a qui n'en ont même pas d'eau salée.

Alors, il faut regarder tout ça. Il faut y aller par priorité. Sur 80 pays, on commencerait
par celui qui est le plus en manque puis on l'aide. S'il a de l'argent, il paye; puis s'il n'en a pas, bien, on lui donne. Et puis en même temps qu'ils ont moins soif, ils auront peut-être plus le goût
300 de regarder comment ça se plante une pompe, puis un puits comment ça se fait, puis on pourrait leur envoyer des personnes-ressources. Au Québec, ici, on est plein de personnes-ressources de ce côté-là.

Moi, je veux qu'on fasse de quoi. Le monde meurt. C'est ça mon idée. Puis après ça,
305 si ça nous donne de l'argent, tant mieux pour nous autres. Aussi simple que ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, votre préoccupation est d'abord humanitaire...

310

M. GILLES AUSSANT :

Oui.

315

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

... et non commerciale.

M. GILLES AUSSANT :

320

J'ai actuellement un puits qui pourrait fournir 1 million de litres d'eau par jour. Il ne sort pas une goutte de dedans.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

325

Oui, je me souviens, vous nous aviez expliqué ça en première partie.

M. GILLES AUSSANT :

330

Alors, tant qu'à la laisser là, j'aimerais bien mieux la donner à quelqu'un qui meurt de soif. Puis j'en ai pas rien qu'un comme ça, j'en ai sept. C'est de l'eau, ça.

LE PRÉSIDENT :

335 Alors, je perçois deux choses dans votre intervention. L'une, l'idée d'exporter de l'eau, même gratuitement; et l'autre idée, c'est l'idée de l'implication du Québec, que le Québec prenne des initiatives dans le sens d'aider les pays qui sont en manque d'eau pour trouver des solutions durables.

340 **M. GILLES AUSSANT :**

 Oui, entraide internationale, ouvrir sa conscience sociale, aider ses frères puis ses soeurs.

345 **LE PRÉSIDENT :**

 Il y a un groupement, là, qui embarque dans ce qu'on appelle le contrat mondial de l'eau. Il y a beaucoup de pression dans ce sens-là, actuellement.

350 **M. GILLES AUSSANT :**

 Je veux être président.

LE PRÉSIDENT :

355

 Je ne sais pas s'ils vont vous choisir comme président!

M. GILLES AUSSANT :

360

 Dites-moi où, je vais y aller puis je vais le devenir.

LE PRÉSIDENT :

365

 Parce qu'il y a une coalition qui s'est annoncée pour venir présenter un mémoire à Montréal.

M. GILLES AUSSANT :

370

 J'aimerais savoir la date, l'heure.

LE PRÉSIDENT :

 Ça, on va vous donner ça à l'arrière.

375

M. GILLES AUSSANT :

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

380

Ça marche?

M. GILLES AUSSANT :

385

Oui.

LE PRÉSIDENT :

390

Merci, monsieur Aussant.

M. GILLES AUSSANT :

Merci.

395

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

400

Le Regroupement Vert Sainte-Geneviève-de-Berthier. Vous êtes venus en force!
Bonjour, messieurs!

M. JEAN COULOMBE :

405

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

On peut vous demander de vous identifier, d'abord et ensuite....

410

M. JEAN COULOMBE :

Jean Coulombe, vice-président du Regroupement Vert de Berthier.

M. GAÉTAN BAYEUR :

415

Gaétan Bayeur, président du Regroupement.

M. LAURENT BRISETTE :

420 Laurent Brissette, secrétaire du Regroupement Vert de Berthier.

M. GASTON HÉNAULT :

425 Gaston Hénault du Regroupement Vert.

M. JEAN COULOMBE :

Dire des choses pas faciles, il faut être nombreux pour ça.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est correct.

M. JEAN COULOMBE :

435

Madame, messieurs les commissaires, bonjour! Alors, notre mémoire s'intitule «De la politique et des impacts des sites d'enfouissement à proximité des cours d'eau: contamination des rivières et nappes d'eau».

440

Le Regroupement Vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier considère que le maintien d'un environnement de qualité est porteur d'une large concertation qui, elle, assure le promotion et la mise en place d'actions concertées, conformes au principe du développement durable, en harmonie avec l'environnement. Voilà une façon simple d'assurer une saine qualité de la vie des gens.

445

Face à l'ampleur que prend l'exploitation des déchets dans notre collectivité et considérant les impacts majeurs de cette activité sur la qualité de l'eau et de la vie des gens, notre mémoire livre notre vision de la dimension politique de cette réalité et s'attarde de façon plus spécifique à la situation du site de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de ses conséquences sur la qualité de l'eau.

450

Comment, nous, Québécois, nous assurer que l'eau, source encore abondante et potable, puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures et, ce faisant, leur léguer un environnement de qualité? C'est l'interrogation qui est livrée par le ministre de l'Environnement et ça nous semble, à première vue, empreint d'une grande noblesse, sauf qu'on a parfois tendance à dire qu'on se promène peut-être dans les eaux limpides du virtuel avec d'autres expériences, dans le passé, dans d'autres domaines.

455

460

La réponse à la question, sans être simpliste, elle a pour nom d'abord, pour nous, la cohérence: la cohérence dans la démarche, celle de la participation des citoyens, avec voix au chapitre à toutes les étapes décisionnelles. On ne parle pas de rien, ici, en parlant de la gestion de l'eau, c'est tout le tissu social, politique et économique qui est touché;

465 La cohérence dans la rédaction de la loi, une loi découlant d'une politique, une loi qui
fixe un cadre, une loi claire, dont les objectifs précis sont inscrits et qui donnent les outils pour la
porter, une loi qui à la fois doit permettre de régler les problèmes majeurs existants et traduire
une vision à long terme. Preuve à l'appui, que vient régler l'avant-projet de loi en matière de
gestion des déchets résiduels? Pour l'essentiel, selon de multiples réactions en commission,
dont la nôtre, peu de choses encore.

470 La cohérence dans l'application, le contrôle des règles et normes de la part des services
gouvernementaux.

475 La cohérence dans le non-transfert de trop grandes responsabilités de la gestion
environnementale aux petites MRC et petites municipalités, sans moyens financiers adéquats.

La cohérence dans le maintien des budgets à la hauteur de nos prétentions
environnementales.

480 La cohérence en cessant d'abandonner l'environnement aux entreprises en mettant fin à
la déréglementation.

485 Dans le document «Déchets d'hier, ressource de demain», les commissaires affirment
que la situation n'autorise plus d'aborder les problèmes d'aujourd'hui et de demain avec les
moyens d'hier. Or, la problématique de l'eau dans notre région, c'est que les déchets d'hier et
d'aujourd'hui, loin d'être une source de demain, sont déjà puanteur, contamination de l'eau et
portent, pour nous, toute la trame du drame de demain.

490 Et ce qui n'est pas pour nous rassurer, dans le dernier documentation de «Orientations
1999-2000», la phrase choc, la quintessence, on dit: «Renforcement de la sécurité des
activités d'élimination.» On va loin avec ça.

495 Ce que nous disons, monsieur le président, c'est que l'État doit mettre de la cohérence
dans sa démarche, d'assurer le leadership nécessaire pour que la ressource eau demeure une
source de vie, en convivialité avec un environnement de qualité. Notre santé en dépend. Pour
nous, l'État doit demeurer un régulateur.

500 Concernant la gestion des sites d'enfouissement, pourquoi parler de ceci en parlant de
l'eau? Pour être concrets, rappelons un peu la situation de Sainte-Geneviève-de-Berthier, un
site par atténuation situé à proximité et à l'intérieur de deux rivières importantes, La Chaloupe et
la Saint-Joseph, qui, elles se déversent dans le fleuve.

505 C'est une situation géographique de sol perméable et on mise donc sur la nature - c'est
la plus belle partie de notre mémoire, je pense, parce que c'est une citation d'un fonctionnaire
du ministère de l'Environnement - on mise donc sur la nature pour traiter le lixiviat en espérant
que cette merde voyage suffisamment longtemps dans la nappe d'eau souterraine pour que,

lorsqu'elle fait résurgence, elle respecte la réglementation applicable et, du même souffle, la Direction régionale du MEF estime que le site est correctement exploité.

510 Alors, on fait confiance aux analyses de l'exploitant. C'est une durée de 25 ans. 95 % des matières proviennent de l'extérieur. Et on ne sait pas trop trop qu'est-ce qui se passe à propos de la détérioration des eaux souterraines à proximité du site, alors qu'il y a quelques années, une étude avait confirmé que des panaches de contamination commandaient d'une certaine façon l'installation d'un service d'aqueduc, ce qui fut fait.

515 L'exploitation agricole, et bien, écoutez, on élargit encore, si vous voulez, la question de la dimension agricole dans un territoire surexploité, déjà surcontaminé, une pression induite sur la nature. Comment voulez-vous que ce petit sol arrive à avaler tout ce super cocktail? Il va sûrement en ressortir de temps en temps des bouts au robinet des buveurs d'eau, il n'y a pas de problème là-dedans, bon. Alors, ceux qui manquent de nitrates, lancez-vous, ça presse, parce qu'avant longtemps on va probablement tout décontaminer cette belle eau là sale.

520 On ne veut pas être pessimistes. On veut être positifs, sauf qu'il y a des réalités qui nous parviennent et qui, pour nous, ont une teneur un peu alarmante. Quand on regarde les statistiques concernant la santé des gens de Lanaudière et quand on regarde particulièrement les pages statistiques concernant cette poche d'habitations, d'habitants qui gravitent autour de Berthier, Sainte-Geneviève-de-Berthier et les îles, nous sommes les buveurs d'eau les plus susceptibles d'attraper la plus grande partie des cancers possibles, imaginables, comparativement à l'ensemble des citoyens du Québec. Et déjà, dans le rapport de 1979-1993, on indiquait déjà cette tendance. Et pourtant, nous sommes en 1999 et ça ne semble pas se régler. Au contraire, ça semble prendre encore des dimensions plus troublantes.

525 On ne veut pas être pessimistes. On veut être positifs, sauf qu'il y a des réalités qui nous parviennent et qui, pour nous, ont une teneur un peu alarmante. Quand on regarde les statistiques concernant la santé des gens de Lanaudière et quand on regarde particulièrement les pages statistiques concernant cette poche d'habitations, d'habitants qui gravitent autour de Berthier, Sainte-Geneviève-de-Berthier et les îles, nous sommes les buveurs d'eau les plus susceptibles d'attraper la plus grande partie des cancers possibles, imaginables, comparativement à l'ensemble des citoyens du Québec. Et déjà, dans le rapport de 1979-1993, on indiquait déjà cette tendance. Et pourtant, nous sommes en 1999 et ça ne semble pas se régler. Au contraire, ça semble prendre encore des dimensions plus troublantes.

530 Alors, le projet d'agrandissement du site, si je fais référence au projet d'agrandissement du site de Saint-Nicéphore, le BAPE concluait que Québec devait refuser ce projet parce que problématique pour l'environnement et crainte à l'endroit de la santé des citoyens parce que situé dans une sablière, lieu connu pour son extrême perméabilité. Puis on faisait également référence à toute la problématique de bruit pour la qualité de vie des gens, parce qu'une augmentation de circulation autour du site.

535 Alors, le projet d'agrandissement du site, si je fais référence au projet d'agrandissement du site de Saint-Nicéphore, le BAPE concluait que Québec devait refuser ce projet parce que problématique pour l'environnement et crainte à l'endroit de la santé des citoyens parce que situé dans une sablière, lieu connu pour son extrême perméabilité. Puis on faisait également référence à toute la problématique de bruit pour la qualité de vie des gens, parce qu'une augmentation de circulation autour du site.

540 Monsieur le président, monsieur et madame les commissaires, on va passer aux recommandations.

545 Par rapport à la situation actuelle, pour assurer une saine qualité de l'eau potable, dans le cas d'un sol perméable, avec nappe d'eau peu profonde, on parle des sites d'enfouissement, qu'une norme d'étanchéité avec système de captage de lixiviats et de biogaz soit assuré dans les sites d'enfouissement existants et, ce, aux frais de l'entreprise.

550 Dans le cas d'un site d'enfouissement par atténuation, que l'exploitant assume le coût d'un réseau de suivi sur la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines pour les personnes alimentées en eau potable par des puits en périphérie d'un site, d'abord, et pour les

personnes couvertes par un réseau municipal dont les eaux risquent d'être impropres parce que puisées dans des cours d'eau déjà très contaminés. Je pense ainsi particulièrement à la réalité du réseau de Berthierville.

555 Que le public soit informé régulièrement, par la MRC et l'exploitant de la région, de la qualité de l'eau et des risques reliés à la consommation, s'il y a lieu.

560 Si la détérioration des eaux à proximité de ces sites cause un préjudice irréversible et, en conséquence, compromet la santé des citoyens, que les autorités ferment carrément le site ou, sinon, on va ouvrir les cimetières davantage.

565 Qu'un bilan de la qualité de l'eau des puits individuels soit fait au plan régional, voire même national, mais prioritairement pour les personnes en périphérie de sites d'enfouissement et entreprises dont les activités sont par nature polluantes.

570 Concernant la propriété de l'eau, deux recommandations: pour éviter que la globalisation des marchés, avec comme règle le gouvernement des multinationales, nous prive de ce nécessaire pouvoir de contrôle et de surveillance, nous considérons que l'eau relève du patrimoine, du collectif et doit demeurer sous la gouverne totale de l'État.

575 En conséquence, maintenir le moratoire et suspendre toute étude de projet de captage d'eau, tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas en présence d'un cadre législatif adéquat et tricoté serré.

580 Concernant l'exportation de l'eau. Avant de penser à l'exportation de l'eau, d'abord, approvisionner convenablement les populations en eau potable en consolidant les lois et mesures environnementales et en y assujettissant entreprises et individus qui, par leur activités, dégradent la ressource eau.

585 Connaître davantage l'ampleur et l'état des nappes d'eau souterraines des grandes régions habitées; mettre en perspective, et avec toute l'expertise nécessaire, les projections de bouleversements climatiques susceptibles de provoquer une baisse appréciée du niveau du fleuve et grands cours d'eau qui alimentent en eau potable les populations.

590 Pour l'eau comme pour toute la réalité environnementale, c'est un principe de gestion étatique intégrateur qu'il faut retenir comme vision et objectif à réaliser. L'enjeu consiste à assurer la cohérence de toute l'action de l'État dans une optique de développement durable.

595 En conclusion, monsieur le président, on a le goût de dire aux responsables, particulièrement aux gens à l'État, de cesser d'abdiquer nos responsabilités. Nous considérons que nous sommes des spécialistes, nous, les buveurs d'eau, et on ne va pas nous apaiser en nous disant: «Laissez-nous faire, on connaît ça, on va faire un beau job.» Pourtant, on a tout: la ressource, le talent, la technologie, les moyens. Nous avons tout pour faire oeuvre durable et exemplaire.

595

Un brin de conclusion, si vous me le permettez, concernant notre situation à nous. Pour un site d'enfouissement, on a asséché un milieu humide d'une rare qualité dans la région, un boisé unique, pour faire de ce sous-sol sablonneux une immense éponge qui, depuis trente ans, absorbe des milliers et des milliers de tonnes d'ordures, de boues industrielles, de boues de fosses septiques, etc. Le résultat, c'est qu'avec une nappe d'eau à 60 centimètres de profondeur seulement, elle sert, cette petite nappe d'eau là, comme une sorte d'élément de rinçage à un beau cocktail nocif qu'on appelle des lixiviats, qui, lui, suit son cours lentement, mais tragiquement, mais irréparablement et irréversiblement dans La Chaloupe, la Saint-Joseph et le fleuve Saint-Laurent.

600

605

Je nous laisse avec cette belle phrase de Camus: «Notre tâche d'homme est de trouver les quelques formules qui apaiseront l'angoisse infinie des âmes libres.» Merci, monsieur le président.

610

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Coulombe. Votre mémoire, évidemment, touche principalement la gestion des sites, et on le comprend, à cause de leur impact sur l'eau. Je voudrais juste vérifier une chose avec vous. Est-ce que la population chez vous est alimentée par des puits ou par l'aqueduc municipal?

615

M. JEAN COULOMBE :

Vous permettez à des collègues de répondre?

620

LE PRÉSIDENT :

Oui.

625 **M. GAÉTAN BAYEUR :**

Je vais y répondre. Dans les alentours du site d'enfouissement, nous autres, dans le rang des Cascades, rang Sainte-Philomène, rang Bardochette, ils sont tous alimentés à même cette même nappe d'eau souterraine.

630

LE PRÉSIDENT :

Avec des puits?

635

M. GAÉTAN BAYEUR :

Avec des puits ou des pointes, mais ils prennent leur source dans la nappe d'eau souterraine.

640

LE PRÉSIDENT :

Et les gens de Berthier, par ailleurs, eux autres sont...

645

M. GAÉTAN BAYEUR :

La ville, eux, sont connectés sur un réseau d'aqueduc.

LE PRÉSIDENT :

650

Très bien.

M. LAURENT BRISSETTE :

655

Si vous permettez, réseau d'aqueduc qui prend sa source à l'embouchure de la rivière La Chaloupe. Et puis lorsque la rivière La Chaloupe se déverse dans le fleuve Saint-Laurent, alors carrément au point d'impact, c'est là que la Ville de Berthier puise son eau et puis elle est distribuée une partie à Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, l'île Dupas et Berthierville naturellement. Il y a quatre municipalités qui sont desservies par cette usine de filtration de l'eau.

660

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vos recommandations ont été souvent formulées dans le dossier des matières résiduelles. Est-ce que vous les avez faites à la Commission parlementaire qui a siégé récemment sur ces questions-là?

670

M. JEAN COULOMBE :

Oui. Nous avons été invités à la Commission parlementaire et nous avons reformulé les mêmes questions, les mêmes vœux, suite à la publication de l'avant-projet de loi, en analysant un peu aussi la dimension juridique de cet avant-projet de loi par rapport aux objectifs qu'on visait. Oui, ça a été fait ça.

675

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ça a été fait. Et localement, est-ce qu'il y a un suivi par l'exploitant de la qualité des eaux?

680

M. JEAN COULOMBE :

Avez-vous une demi-heure?

685

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Demandez ça au président, c'est lui qui gère le temps.

690

M. GAÉTAN BAYEUR :

Il y a des analyses qui se font périodiquement au niveau de la nappe d'eau souterraine. Il y a des piézomètres qu'on appelle. Il y a plusieurs piézomètres, sauf que c'est l'exploitant, disons, qui fait les prélèvements et différents paramètres doivent être analysés. On a difficilement accès à ces informations-là.

695

Et lorsqu'on passe par la Commission d'accès à l'information, bon, les résultats qu'on parvient à avoir, bien, ce sont des résultats très partiels, dans le sens que quelques piézomètres et quelques... il y a quelques barèmes qu'ils doivent respecter. On n'a pas les résultats sur tous les éléments qui doivent être suivis au niveau de la contamination du sol. On a seulement quelques éléments d'information. Et comme c'est l'exploitant qui contrôle ça, bien, on ne peut pas se fier là-dessus pour avoir l'heure juste de la situation actuelle des eaux souterraines.

700

705

M. JEAN COULOMBE :

Puis on est aussi un peu bâillonnés par le beau principe qui dit qu'il ne faut pas diffuser de l'information privilégiée, ça risque de compromettre les profits de l'entreprise.

710

M. GAÉTAN BAYEUR :

Si vous permettez, j'ai une photo, je pense, qu'on vous a acheminée aujourd'hui. Ce qu'on voit au centre, c'est le site d'enfouissement. Et tout le tour, c'est de l'eau. On voit très bien que ce site, en tout cas, baigne dans l'eau. Je pense que c'est évident que la nappe d'eau qu'il y a là puis toutes les eaux de précipitation, les eaux de... à partir de là, c'est évident que l'eau souterraine et l'eau de surface sont contaminées par le site, le site baigne...

715

LE PRÉSIDENT :

Le site, est-ce que c'est cette partie-là, ici, qui est au milieu?

720

M. GAÉTAN BAYEUR :

Le site, il y a la phase 1 qui est ici, et la phase 2 qui est ici. Et il y a une troisième phase qui est prévue ici. Il y a une phase 2C qu'ils appellent, qui est à côté.

725

LE PRÉSIDENT :

La masse d'eau qu'on voit ici, au centre, à ce moment-là, ça c'est?

730

M. GAÉTAN BAYEUR :

Ici, c'est entre la phase 1 et la phase 2. Ici, c'est à côté. Ils ont déboisé.

735

LE PRÉSIDENT :

Parce que ce sont des endroits plus bas?

740

M. GAÉTAN BAYEUR :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'ici, l'endroit est plus bas, j'imagine, à ce moment-là, tout simplement?

745

M. GAÉTAN BAYEUR :

750 Oui. Bien, c'est qu'ils ont déboisé et le printemps, c'est inondé. Ça a toujours été une zone où...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

755 Cette photo-là a été prise au printemps?

M. GAÉTAN BAYEUR :

760 Ça a été pris le 10 mai 97. Mais c'est dans une zone où il y a beaucoup d'eau aussi le printemps.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

765 Quelle est la nature du sol?

M. GAÉTAN BAYEUR :

C'est un sol perméable. C'est du sable.

770 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est du sable?

M. GAÉTAN BAYEUR :

775

Et la nappe d'eau souterraine est environ un mètre et demi, deux mètres de profond. Ils mettent des déchets à 60 centimètres de la nappe d'eau souterraine. Il y a comme une évidence de la contamination de la nappe d'eau souterraine. Je pense qu'on n'a pas à passer à côté de là.

780 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et quelle est l'attitude de l'exploitant à l'égard de votre groupe? Est-ce qu'il a une certaine ouverture, une certaine collaboration?

785 **M. JEAN COULOMBE :**

790 Écoutez, le peu qu'on sait de la réalité de la gestion du site - je dis bien «le peu qu'on sait» - c'est après moult démarches auprès des municipalités, des MRC, pour faire élargir, si vous voulez, toute la dimension de personnes au niveau municipal affectées à la gestion des déchets, ce qu'on appelle un comité élargi, un groupe qui a été créé avec l'exploitant et les gens

du ministère de l'Environnement du coin ici, le ministère de la Santé, je ne sais trop quoi. Pour nous, ça nous semble une opération parfaite.

795 Et c'est sûr qu'on arrive avec beaucoup beaucoup de pression puis le peu de moyens qu'on a, en utilisant toutes les tribunes, à faire en sorte que les expertises soient faites de façon la plus objective possible. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de collaboration aucune. C'est que la collaboration qu'il a, c'est quoi son sens, c'est quoi sa portée par rapport à toute la problématique et à toutes les inquiétudes qui traînent dans le coin.

800 J'ajouterais ceci, si vous permettez, il y a de moins en moins de monde qui boivent de l'eau dans le coin ici, qui boivent de l'eau de leur robinet avec un puits artésien ou encore avec un réseau municipal comme celui de Berthier, qui a fait l'objet de critiques épouvantables il n'y a pas tellement longtemps.

805 Où Berthier prend son eau, près de La Chaloupe, n'oubliez pas que la Saint-Joseph est en haut, à peu près à 4, 5 kilomètres. Et le bord du fleuve, c'est un sol argileux, presque pas d'eau. Cet été, là, le sol a pris de l'ampleur énormément, si vous voulez, avec la diminution des pluies qu'on a eue. Alors presque pas d'eau. Et c'est un sol qui, par nature, promène énormément de cochonneries.

810 Il y a une étude qui a été faite, il y a quelques années, à Trois-Rivières, par des papetières, pour savoir jusqu'où pouvaient aller des éléments qu'on utilisait pour glacer le papier, des éléments chimiques. On en a retrouvé jusqu'à Québec. On est arrêté là parce que je pense qu'ils ont manqué d'essence; sinon, ça aurait peut-être pu aller plus loin.

815 Alors, c'est la caractéristique du sol et puis il n'y a presque pas d'eau. Alors, il ne faut pas se surprendre que les gens de la région, même alimentés par un réseau d'eau municipal, qu'ils soient inquiets sur la qualité de l'eau.

820 Et selon une émission qui est parue à Radio-Canada, Science et quelque, je ne sais pas trop, qui portait sur le dossier de l'eau, Berthier est une des deux municipalités qui est la moins bien équipée pour traiter son eau, pour alimenter sa population, en plus. Ça, c'est les gens qui sont alimentés par un système. Les gens qui boivent de l'eau de leur propre puits, ceux qui sont dans le versant, vers le fleuve, qui sont aux alentours de la rivière Chaloupe et de
825 la rivière Saint-Joseph, pensez-vous qu'ils se sentent sécuritaires le matin d'aller prendre un grand verre d'eau pour avaler leur pilule? Il y a de moins en moins de gens qui boivent leur eau.

830 Le problème, c'est un problème grave, parce qu'il n'y a pas d'individu qui a les moyens financiers, ou quelques-uns seulement, de se payer des analyses susceptibles de l'éclairer sur tous les côtés nocifs ou toute la pureté acceptable pour la consommation de son eau. C'est là qu'on en est, nous autres. On est rendu qu'on ne sait plus quoi faire pour s'assurer qu'on peut encore boire de l'eau, puis de savoir si elle est buvable, si elle est potable pour notre propre santé.

835 La rivière Chaloupe. Il y a des barrages sur la rivière Chaloupe. Les cultivateurs prennent cette eau-là pour arroser leurs champs. C'est ça qui se passe. Alors, les champs sont contaminés par de l'eau contaminée. Il y a des ruisseaux qui coupent le site d'enfouissement, qui se déversent directement dans la Saint-Joseph. Cette eau-là sert à alimenter les champs, les animaux, les cultivateurs environnants, puis ça s'en va dans le fleuve par après. Puis
840 ensuite, Berthier capte ça dans son usine de filtration. Ils tassent un peu le baril de BPC qui traînait là depuis dix ans, mais ça, ce n'est pas grave.

C'est ça la réalité du coin. Puis il n'y a rien qui progresse, puis il n'y a rien qui avance. Puis on n'a pas plus d'assurance avec l'avant-projet de loi sur l'environnement. Puis on espère
845 que le dossier de l'eau va arriver à mettre un peu d'ordre là-dedans. Parce que la question des sites d'enfouissement, on n'est sûrement pas un cas unique dans l'ensemble du Québec. J'ai ouï-dire que dans une région, Yamaska, je ne sais trop, il y a un cas qui ressemble au nôtre, bon. J'avais pris ça en toute fin d'une émission. Je ne suis pas sûr, sûr.

850 On n'est pas un cas unique, sauf que ce qu'il faut, c'est qu'il ne faut pas attendre des règlements qui vont arriver en application en 2011 puis continuer de vivre dans ce merdier-là pendant encore longtemps. Qu'est-ce qu'on va léguer, comme trésor, qu'est-ce qu'on va léguer à nos générations futures? Qu'est-ce qu'on va leur léguer comme qualité de l'eau dans notre coin, s'il en reste encore? Est-ce que ça va être consommable?

855 Alors, il faut absolument des mesures pour apporter des correctifs, des rectificatifs urgents et solides pour faire en sorte que, minimalement, on réduise les impacts négatifs de gestion de sites d'enfouissement ou encore d'autres entreprises qui ont des impacts majeurs sur la qualité de l'eau. Ça, c'est une première étape. Puis deuxièmement, il faut se donner un
860 cadre très serré, très solide, sans compromis, sans compromis, pour faire en sorte que l'eau...

C'est bien beau d'en avoir de l'eau - monsieur disait tantôt: on a de l'eau, on a de l'eau, c'est épouvantable, puis elle est de bonne qualité - oui, sauf qu'il faut regarder où vit la population. La population, elle vit de façon riveraine aux rangs de cours d'eau. Et c'est là que
865 c'est problématique la question de la qualité de l'eau au Québec, particulièrement dans des coins comme chez nous.

870 Alors, on est pris dans un merdier - c'est la population du coin - on est pris dans un merdier, on vit avec. Mais chaque jour, irréparablement, je veux dire, le temps fait son oeuvre de saleté, de contamination, puis les gens sont de plus en plus inquiets. Puis il va y avoir des incidences néfastes chez nous.

875 Et on vous le dit carrément, notre prochaine bataille, c'est de convaincre le ministre qu'il donne le mandat au Bureau d'audiences publiques, un mandat d'enquête sur le site d'enfouissement de Sainte-Genève-de-Berthier, au même titre que ça s'est fait à Saint-Nicéphore pour le projet d'agrandissement. Nous ne voulons rien de moins que ça. Puis on va tout faire pour l'avoir, c'est clair. Et là, on ne vous dit pas tout ce qu'on soupçonne de présence

dans le site d'enfouissement parce qu'on aurait probablement tout ce qui s'appelle mandat, condamnation, etc., etc., sur la tête.

880

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que la nouvelle partie a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation? Est-ce que vous savez si c'est un agrandissement?

885

M. GAÉTAN BAYEUR :

Bien, disons, ils ont eu des autorisations, toutes les phases ont été autorisées. La phase 1, phase 2 et phase 3 ont été autorisées par le Ministère, sauf qu'aucune de ces phases-là n'a été assujettie à la procédure du BAPE. Il n'y a pas eu d'étude d'impact. Il n'y a pas eu rien de ça qui a été fait. C'est sur demande de l'exploitant.

890

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et ces phases-là d'agrandissement, c'est des phases avec une membrane imperméable, j'imagine?

895

M. GAÉTAN BAYEUR :

Non, non, absolument aucune membrane. Ça a été accordé sans membrane.

900

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ça a été autorisé en quelle année? Ça doit faire longtemps?

905

M. GAÉTAN BAYEUR :

La phase 1 en 78. Phases 2 et 3, je crois c'est en 90, 91, ces coins-là peut-être qu'ils ont été autorisés.

910

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je vois.

915

M. JEAN COULOMBE :

Il y a d'autres projets - le projet d'agrandissement, entre autres - entre la phase 1 et la phase 2, qui elle est assujettie à la procédure du BAPE, mais ils n'ont pas fait d'étude, ils ont mis ça sur la tablette en attendant.

920

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, je comprends très bien.

925 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aimerais vérifier auprès de vous un point, mais d'abord une question qui m'est arrivée pendant que vous répondiez à mon collègue, monsieur Genest. Vous semblez demander à ce qu'il y ait beaucoup plus de contrôle, sans compromis, avez-vous dit.

930

D'autre part, ces analyses, par exemple, qui sont faites par l'exploitant, auxquelles vous avez plus ou moins accès, mériteraient, sans l'ombre d'un doute, selon ce que je perçois dans votre texte, un contrôle peut-être de l'État pour vérifier ces analyses, un suivi qui pourrait être exercé, si c'est bien ce que je peux percevoir, sur la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface aussi tant qu'à y être.

935

Ce qu'on nous a fait remarquer au fil de la première partie d'audience, et même encore, c'est que l'État présentement par son Ministère n'a pas les ressources humaines et budgétaires pour ça. Comment voyez-vous ça? Est-ce que, pour vous, une analyse par un laboratoire accrédité, indépendant du promoteur serait suffisante? Encore là, il faut payer. Qu'est-ce qui vous rassurerait au plan des analyses et des échantillonnages?

940

M. GAÉTAN BAYEUR :

Mais il faut dire qu'il n'y a pas si longtemps, ils ont, en collaboration avec la MRC d'Autray, il y a eu un échantillonnage qui a été fait disons à quelques endroits, à savoir essayer de connaître un peu la qualité de l'eau souterraine. Mais c'est quand même très restreint comme échantillonnage, ce n'est pas quelque chose, disons, qui va se faire régulièrement. C'est ponctuel. Ils vont décider de faire un échantillonnage mais ça se limite là.

945

950

Je pense que le ministère de l'Environnement, à mon sens, devrait avoir peut-être un meilleur budget, d'une part, pour pouvoir faire un suivi un peu plus exhaustif, je pense, des sites d'enfouissement, puis c'est plus une question de qualité de vie, c'est une question de santé publique. C'est quelque chose d'important. Et, à ce niveau-là, je pense que le Ministère ne joue pas bien son rôle de protecteur de l'environnement.

955

M. LAURENT BRISETTE :

Si vous permettez, en matière d'analyse...

960

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui?

965 **M. LAURENT BRISSETTE :**

En matière d'analyse, permettez-moi de vous rappeler que - monsieur Coulombe l'a bien expliqué tantôt - on est face à un site d'enfouissement qui comprend plusieurs millions de tonnes de déchets avec, en surplus, plusieurs millions de mètres cubes de boues de fosses septiques provenant de multiples provenances qui, tout ça est déposé à découvert sur une terre, un sol sablonneux, sans membrane, avec aucun captage de lixiviat depuis une trentaine d'années.

970
975 Permettez-moi une analogie relativement vulgarisée. Si un chien errant prend accès à votre terrain et puis il se lève la queue et fait un énorme tas sur votre terrain, est-ce qu'on va appeler le laboratoire pour vérifier s'il s'agit bien de merde? Écoutez, il y a une évidence. Il y a des ordures de toutes sortes qui ont été déposées depuis 30 ans dans ce site. Et je le répète, des boues de fosses septiques de multiples provenances, avec des quantités incroyables et puis tout ça sans membrane.

980
985 Alors, écoutez, c'est évident que toute cette pollution, les millions, la conséquence de lixiviation des eaux, le fameux lixiviat, il n'est pas allé... il s'est répandu quelque part. C'est impossible qu'il soit carrément disparu. Ça, c'est une évidence, en tout cas, que nous, en tant que bouffeurs d'air et buveurs d'eau, on a de la difficulté à éliminer par de savants exposés arithmétiques.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

990
Ma deuxième question venait de l'extérieur parce que j'aimerais vous entendre sur l'impact qu'ajoutent au cocktail dont vous nous avez donné tous les ingrédients sur la prise d'eau de Berthierville, de Lavaltrie aussi, les effluents de la Communauté urbaine de Montréal et de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de Montréal. Est-ce que, pour vous, il y a aussi cet impact? Et quel est son ordre de grandeur, d'après vous.

995 **M. JEAN COULOMBE :**

Tant et aussi longtemps qu'on se situe dans le courant du fleuve, on ramasse aussi, nous autres, de façon amplifiée, tout ce qui traîne à la source et en descendant. Ça va de soi.

1000
Moi, j'habitais Terrebonne, il n'y a pas tellement, tellement d'années et tout ce qui s'appelait «eau», le réseau d'égout municipal, c'était lancé directement dans la rivière des Mille lles, d'accord, qui elle gravite autour puis s'en va dans le fleuve Saint-Laurent. Donc, c'est sûr que ça passait au niveau des îles de Berthier quelque part. Il n'y a pas de mystère là-dedans. Maintenant, il y a un système de traitement des eaux usées à Terrebonne.

1005
Mais, nous autres, on n'en est pas aux eaux usées, là. On est presque dans des métaphysiques africaines, madame, nous autres, là. Nous autres, notre problème -- je l'ai

oublié, je voulais vous apporter une Molson puis un verre d'eau de la rivière Saint-Joseph que je vous aurais fait partager.

1010

Je veux dire, nous autres, on en est à ce qu'on boit aujourd'hui dans notre verre chez nous, c'est quoi les conséquences de ça? C'est ça le problème qu'on se pose, nous autres, là. On n'est pas dans des grands discours philosophiques, là. On n'est pas dans des grandes analyses de spécialistes sur est-ce que le taux du lixiviat qui se promène dans la nappe d'eau souterraine, entre le site d'enfouissement, quand il fait résurgence au bord du fleuve, est-ce qu'il correspond minimalement aux normes acceptables par le ministère de l'Environnement. On est bien plus proche que ça de notre propre réalité, nous autres. On en est à l'eau qu'on boit quotidiennement. Est-ce qu'elle est encore buvable?

1015

1020

Imaginez-vous là, si on ne le sait pas puis elle n'est plus buvable aujourd'hui, ça va être quoi demain? Puis qu'est-ce qu'on a comme moyen, nous autres, comme individus, pour rassurer ou assurer la population qu'elle est buvable? Même les gens de la Municipalité de Berthier n'ont pas été capables de convaincre la population que l'eau qu'elle leur fournissait à cette population-là était sans danger aucun. C'est pas vrai. Ça a été contredit par une émission de télévision pas longtemps après en disant: «Vous êtes un des deux sites de traitement des eaux en termes d'alimentation les plus mal équipés dans le Québec qu'il n'y a pas.» C'est rassurant pour des populations, ça.

1025

1030

Puis, nous autres, on est installé face au fleuve, entre le fleuve et un site d'enfouissement, puis on va capter nos eaux de surface et nos eaux souterraines pour s'alimenter en eau potable. Alors, quand on sait tout ce qui sort de là. La rivière Saint-Joseph, je ne fais pas de l'avion pour la voir. Elle passe trois fois sur mon terrain, la rivière Saint-Joseph, puis je la regarde pas trop souvent. Puis je surveille mon chien pour pas qu'il aille dedans.

1035

Mais c'est grave! Je vais vous donner un exemple concret, en quoi et comment il y a des responsabilités qui doivent être assumées par les gens publics, les gens qui ont des responsabilités publiques. Ma copine a rencontré une dame qui demeure pas tellement loin de chez nous, qui, par ignorance, s'imaginant parce que l'eau qui coule dans la rivière Saint-Joseph avec une certaine forme de limpidité, était accessible à la baignade de ses enfants l'été. Ça n'a pas pris cinq minutes qu'elle a compris vite, vite, que le geste qu'elle posait comme mère, c'était épouvantable, d'accord? Sauf qu'il n'y a pas une municipalité, il ne faut surtout pas attendre que l'exploitant dise: «Attention! Attention les buveurs d'eau! N'allez pas vous saucer les fesses dans la rivière Saint-Joseph là. C'est impropre à la baignade cette affaire-là.»

1040

1045

Il y a quand même des responsabilités en tant qu'élus quelque part ou en tant que fonctionnaires quelque part dans un organisme d'État qu'on doit assumer pour s'assurer que les gens sont minimalement informés de la qualité de vie, des dangers de tel ou tel geste par rapport à leur santé dans leur propre environnement. Ça, c'est un minimum décent, d'accord?

1050

Imaginez! On dit ça, c'est décent, puis nous autres, on se bat pour s'assurer que l'eau qu'on boit, elle est buvable. Puis on se bat contre qui? On se bat contre un entrepreneur qui,

1055 lui, joue probablement le jeu de l'entreprise, avec les normes existantes, mais on se bat aussi contre un Ministère qui s'appelle le ministère de l'Environnement et de la Faune. On se demande si on n'a pas deux ennemis, s'il faut parler «d'ennemis». On a même parfois tendance à penser: «Y aurait-il complicité?»

1060 Ou le laxisme des gens du Ministère, est-ce qu'il est, a été ou est-ce qu'il est encore à un point tel qu'ils sont aussi compromis que dans le laxisme que l'entrepreneur a été ou est à l'occasion.

1065 Écoutez, on sait qu'on n'a pas le droit de déverser des boues de fosses septiques dans un site d'enfouissement avant qu'ils aient passé une période de temps dans une fosse de décantation, puis qu'il faut attendre que ce soit suffisamment solide pour être capable de le pelletier.

1070 Nous autres, les quatre, ici, vu de nos yeux vu, photographies à l'appui, dans une heure et demie, cinq camions qui sont allés déverser des boues de fosses septiques directement, le liquide, jus, dans un tuyau de cinq, six pouces, directement, d'accord? Et ça, là, ça se promène à la surface, ça prend un petit ruisseau qui s'en va dans la rivière Saint-Joseph puis, lui, il s'en va dans le fleuve. Puis 4, 5 kilomètres plus bas, il alimente Berthier en eau potable. C'est-tu beau, ça?

1075 Puis les gens du Ministère, ils nous disent ça sans honte: «Jamais ça se passe.» Ils nous disent ça sans honte dans des réunions là. On leur dit: «Faux. Nous l'avons vu. Preuve à l'appui.» Ça, il faut les prendre en défaut, nous autres, sur le fait. C'est nous qui jouons à la police dans notre coin. Ça n'a pas de maudit bon sens, ça. On joue à la police pour s'assurer minimalement que c'est pas plus gros que ça l'est en réalité.

1080 Alors, on ne parle pas juste de l'exploitant là-dedans. Ce n'est pas vrai qu'il faut référer juste à l'exploitant. Il faut référer au Ministère. Il faut référer aux normes qui ne sont pas respectées, d'accord? Il faut référer à un manque de rigueur. Il faut référer à de la responsabilité.

1085 Nous autres, on s'est battu pour faire élargir le comité sur les déchets à la MRC d'Autray, d'accord? Puis on a été obligé de leur dire haut et fort: «Attention, les copains, là. Vous êtes des élus. Si vous n'êtes pas capables d'assumer vos responsabilités, passez la main. Faites de l'air.» Il faut crier comme ça pour être écouté de temps en temps, pour faire en sorte que des gens commencent à poser des gestes qui ont minimalement effet de nous calmer, nous, les buveurs d'eau.

1090 Mais, nous autres, plus on fouille ce dossier-là, plus le temps passe, plus on fait des recherches, plus on est à telle table ou telle table, plus on voit ce qui se brasse dans le décor, plus on est inquiet. On n'en parle même plus à nos femmes. Parce que la mienne, elle dirait: «Demain matin, une pancarte, puis on s'en va d'ici. Ça presse.» Moi, je dis: «Non. C'est de la

1095 fuite. On va attaquer. On va aller au front.» C'est l'éloge de la fuite, ça. Il ne faut pas. Sauf qu'à un moment donné, il va y en avoir des conséquences collectives là-dessus.

Est-ce qu'il va falloir attendre qu'un jour, il arrive une catastrophe dans ce maudit coin-là pour que les gens qui ont la responsabilité se réveillent? Puis, là, on ne vous dit pas de ce qui rentre là-dessus, ni là-dedans. Parce que ça rentre là-dessus, puis là-dedans. Puis en dedans. Puis ça rentre jour et nuit. Qu'est-ce qui rentre là-dedans? On pourra vous en parler en privé, sans micro.

M. LAURENT BRISSETTE :

1105 À ce sujet, si vous me permettez, je l'ai apportée parce que je l'ai reçue effectivement ce matin, c'est une réponse du gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Bureau de la sous-ministre, qui est adressée au Regroupement Vert.

1110 «Votre demande d'accès à certains renseignements de l'entreprise Dépôt Rive-Nord.
Monsieur,

1115 À la suite de votre demande verbale du 4 octobre 99, madame Andrée Thériault, répondante de l'accès aux documents pour la direction régionale de Lanaudière, a dû faire un avis au tiers en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. À la suite de la réponse du tiers, il nous est demandé de ne pas communiquer les renseignements que vous souhaitez obtenir.

1120 Après analyse, les observations de celui-ci relativement à la confidentialité de ces renseignements nous semblent répondre aux exigences des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès.»

1125 Écoutez, ce n'est pas l'unique copie qu'on a, l'unique réponse. On en a plusieurs comme ça. On l'a apportée ce matin. On se bute toujours à ça et puis, dans ce cas-là, je peux vous dire, on demandait quelle est la nature des déchets, la provenance et la quantité. C'est carrément confidentiel.

1130 Et puis pour ce qui est des analyses, bien, comme monsieur Bayeur l'a dit tantôt, il y a certains critères qui nous sont donnés, certains éléments sur les dix-huit que la Loi sur la protection de l'environnement exige d'un site d'enfouissement qui soient respectés, les normes soient respectées, on en connaît deux qui nous ont été donnés à un récent débat à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Pour les autres, bien, écoutez, pas possibilité de les avoir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1135 Est-ce que vous avez l'intention de la contester, cette décision du fonctionnaire devant la Commission d'accès à l'information?

M. LAURENT BRISSETTE :

1140

Pour cette fois-ci, absolument.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1145

Merci.

M. JEAN COULOMBE :

1150

Mais ce n'est pas drôle pour les gens qui n'ont pas de moyen, d'organisme, d'être obligés de se battre comme ça. Je veux dire, ça n'a pas de sens. Moi, je vais y passer ma retraite, ça ne me dérange pas. Je suis habitué à ça, j'en ai déjà eu d'autres causes ailleurs. Mais on ne lâchera pas demain matin, c'est clair. Clair, clair.

1155

Puis merci à cette table de nous avoir permis, tout en parlant de l'eau, de parler de la problématique des sites d'enfouissement avec leurs impacts sur l'eau. C'est important.

LE PRÉSIDENT :

1160

Avez-vous des commentaires complémentaires?

M. JEAN COULOMBE :

1165

Bien, peut-être juste par rapport aux recommandations, si vous permettez, très très rapidement. C'est celle concernant la propriété de l'eau, d'accord, dans laquelle on dit que ce nécessaire pouvoir de contrôle et de surveillance de l'État doit demeurer intact, intouchable, c'est une propriété collective.

LE PRÉSIDENT :

1170

Avec le bémol que votre expérience montre, que même si on avait une propriété collective, ça ne donne pas toutes les garanties.

M. JEAN COULOMBE :

1175

Oui. Ça, c'est une question philosophique de base parce que le dossier de l'exportation de l'eau, il va arriver. On peut partager bien des points de vue là-dessus sauf que, à la base, il doit y avoir pour nous une sorte de décision d'arrêtée, qui relève de l'État et qui fait que l'eau reste sous la gouverne totale et complète de l'État.

1180

Comme on a fait crever l'AMI avec une simple déclaration à l'Assemblée nationale française, Jospin disait: «Un État peut transférer les éléments de sa souveraineté à un

organisme d'État, qu'il soit national ou international, mais un État ne peut pas transférer les éléments de sa souveraineté à des intérêts privés.»

1185 Alors on sait comment les guêpiers qui attendent uniquement une ouverture, une faille dans une entente internationale quelque part, ils vont tous se pointer le nez à l'OMC, c'est clair, pour se battre, pour mettre le grappin sur l'eau, puis faire du fric avec.

1190 L'eau, ça nous appartient. Qu'on la partage pour des raisons philosophiques humanitaires, soit. Mais que ça reste totalement entre les mains de l'État en termes de gestion, de contrôle, à tous les niveaux. C'est ça notre philosophie là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1195 Alors, écoutez, il me reste à vous féliciter de votre ténacité, d'un côté, et à vous remercier de votre présence ici, de l'autre. La question que vous soulevez touche à notre compétence par certains aspects et ces aspects-là, soyez sans crainte, on va les retenir. Les autres ne sont pas de notre juridiction. Mais dans la mesure où vous nous faites la démonstration du lien entre la gestion de certains sites et la qualité de l'eau et la santé, là, ça, 1200 on en a pris acte et ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds.

M. JEAN COULOMBE :

1205 Madame, messieurs, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci bien. Alors, je ne sais pas si le prochain groupe est sur une bande riveraine mais ils s'appellent La Bande à Bonn'Eau. Bonjour, monsieur!

1210

M. ROGER BILODEAU :

Roger Bilodeau. Je suis chargé au dossier du mémoire pour présenter ce mémoire pour cette audience-ci.

1215

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1220

M. ROGER BILODEAU :

Vous m'excuserez au niveau de la lecture parce que j'ai une difficulté de vision.

LE PRÉSIDENT :

1225

Écoutez, vous n'êtes pas obligé de le lire. Vous pouvez nous en parler, si vous voulez. Nous, on l'a lu. On est prêt à vous poser des questions. Alors, vous pouvez, sans regarder votre texte, en me regardant, me dire l'essentiel de ce que vous voulez dire et, après ça, on vous posera des questions et ne vous sentez pas tenu de le lire.

1230

M. ROGER BILODEAU :

D'accord. Sur ce, je vais plutôt me contenter de résumer.

1235

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. ROGER BILODEAU :

1240

Je m'en excuse auprès des gens ici qui auraient peut-être aimé entendre plus sur la teneur de ce qu'on a à dire.

LE PRÉSIDENT :

1245

Ceux qui veulent le savoir, le texte est disponible.

M. ROGER BILODEAU :

1250 Si on décrit l'ensemble de l'écosystème, les tourbières du delta de Lanoraie, ça va en gros, rapidement, disons de Saint-Sulpice jusqu'aux îles de Sorel, de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent. Essentiellement, bien sûr, c'est de ce côté-ci qu'on retrouve l'ensemble du réseau de tourbières du delta de Lanoraie.

1255 C'est plus de 6 000 hectares de milieu humide sous forme de chenaux qu'on retrouve un peu partout dans la région. Ce milieu humide-là se trouve également à être protégé - je dis bien jusqu'à présent - par ce qu'il y a, je dirais même, de seule et unique vraie forêt. Malgré ses meurtrissures qu'elle a subies avec le temps, il n'en demeure pas moins qu'au sud des montagnes, entre Trois-Rivières et Montréal, c'est la seule vraie forêt qu'il y a dans le coin, qui
1260 existe.

Les tourbières de Lanoraie, comme le mot le dit, une tourbière se forme à partir du moment où il n'y a plus d'entrée d'eau, il n'y a plus de sortie d'eau dans un bassin donné. À ce niveau-là, les tourbières sont finalement la source de plusieurs cours d'eau importants pour
1265 l'hydrographie régionale et locale.

Les tourbières de Lanoraie sont la tête, la source de la rivière Point-du-Jour qui se déverse dans la rivière l'Assomption. Sont également la source de la rivière Saint-Jean-Baptiste qui a sa source sur la partie sud dans Lanoraie-d'Autray pour se déverser à Lavaltrie. Et on
1270 parlait tantôt de la rivière Saint-Joseph. La merveilleuse et magnifique rivière Saint-Joseph qui a sa source dans les tourbières également, qui est très belle et propre, excellente et merveilleuse à voir jusqu'à un certain endroit, c'est certain, et dont on a parlé tantôt. Il y a d'autres petits ruisseaux aussi là-dessus.

1275 Le temps, à cause de l'économie agricole de la région, a voulu que ces rivières-là fassent l'objet d'une série de travaux de barrage pour maintenir les niveaux d'eau pour l'irrigation des sols, et ainsi de suite.

On sait que ce réseau de tourbières-là, seulement 400 hectares sont protégés, c'est-à-dire la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie avec sa petite bande réglementaire protectrice qui en fait le pourtour.
1280

Juste à côté, 800 hectares, plus ou moins, sont destinés ou réservés à la gestion des déchets. Ça, c'est le mot poli mais, au fond, pour dire pour un dépotoir.
1285

LE PRÉSIDENT :

Le même dépotoir dont on parlait?

1290 **M. ROGER BILODEAU :**

1295 On parle du même dépotoir, effectivement. Il y a, bien sûr, le désir de certaines personnes à en extraire la terre noire, qu'on a fait couvert disons pour une zone agricole, développer, pour enlever, bien sûr, une certaine surface. Tout selon les normes est légal. Et l'entrepreneur en question qui est monsieur Giguère est correct dans l'exploitation de sa terre à ce niveau-là. Il fait ce qu'on lui a autorisé de faire, ce qu'il avait demandé.

1300 Mais il n'en demeure pas moins qu'un steak, c'est pas une vache. Le steak, la vache est morte. Elle ne peut plus donner de lait. Elle ne peut plus mettre bas. Parce qu'on est en train de manger le steak. C'est un peu ce qui se passe d'une certaine façon.

1305 Il y a de l'autre côté un bras de tourbière au sud de l'autoroute 40 à l'ouest du chemin Joliette qui vient d'être transformé en zone industrielle, qui avait été par la CPTAQ -- qui avait réservé une zone industrielle pour la Municipalité de Lanoraie-D'Autray.

1310 Pendant plusieurs années, Lanoraie-D'Autray souhaitait déménager ce site-là sur le côté nord, le site de zone industrielle, sur le secteur nord où ce sont des coteaux de sable, où les sols permettaient mieux la réception d'entreprises. Ça a été refusé et, bon, finalement, le temps a voulu qu'on fasse de ce secteur-là une zone industrielle.

1315 Donc irrigation des sols, diminution de la nappe d'eau pour pouvoir faire du beau remplissage pour porter des buildings quand même. Il faut enlever l'eau qu'il y a en dessous, à moins qu'on mette des bateaux. Il y a cet aspect-là également et, bien sûr, défrichage de la forêt qu'il reste dans ce secteur-là. Et d'autres exemples.

1320 Donc, pour nous, l'ensemble de l'écosystème que forment les Tourbières-de-Lanoraie est important. Parce que c'est l'entrée, c'est la source même des eaux, des nappes phréatiques qu'il y a dans la région. C'est d'une importance pour nous qui est vitale et capitale.

1325 D'où on pense sincèrement que si on veut préserver la réserve d'eau, compte tenu de la demande de plus en plus croissante en eau, en région, et que certains peut-être vont peut-être dire: «Oh! Il y a de belles nappes d'eau dans le coin, on va aller mettre une belle pompe ou deux, puis on remplit des bateaux, des camions, des wagons de chemin de fer, puis on envoie ça un peu partout, on fait une piastre avec ça», à notre avis, il faut protéger l'écosystème des Tourbières-de-Lanoraie sur le principe des bassins versants. Parce que c'est la tête de cours d'eau, d'un côté.

1330 Notre mémoire aborde également la question de à qui appartient l'eau. Bon, le Code civil est clair. L'eau qu'il y a en dessous de chez vous, ça t'appartient. De ce côté-là, pour nous, ça nous est important de regarder ça de plus près. Quand on parle de Jos Bleau, que sa maison, qui prend son eau pour les bains, boire, faire ses aliments, arroser son gazon, sa piscine l'été, à ce niveau-là, le problème n'est pas vraiment là. Mais c'est qu'il y a abus s'il prend cette même eau-là pour arroser l'asphalte, oui, effectivement, il y a un peu à un moment donné de discernement de ce côté-là.

1335

Ou la même chose pour le producteur agricole qui, lui, va prendre son eau pour arroser ses plants, faire son irrigation, des choses de même. Là, on demeure dans une utilisation normale de l'eau, par les gens qui en sont propriétaires.

1340 Mais là où ça peut être questionnable, c'est si quelqu'un arrive et commence à sortir par millions de litres d'eau des quantités énormes pour envoyer ça à gauche et à droite pour en faire un profit. C'est là que sur la question de propriété, quant à nous, c'est là qu'on se doit de dire que toute exploitation industrielle ou commerciale, dépassant certaines normes de base, ce doit être un privilège au sens de la loi. Comme mon permis de conduire est un privilège. Qu'on peut
1345 me retirer en tout temps, à tout moment, si on juge que j'en fais mauvaise utilisation.

Nous, on dit que les eaux souterraines, l'eau, tout simplement l'eau, doit être un privilège au sens de la loi. L'eau doit appartenir à la collectivité. Et l'État - dans le cas présent, c'est l'état provincial du Québec - doit en être le fiduciaire, c'est-à-dire le gestionnaire au profit
1350 de la collectivité. D'abord et avant tout.

Tout captage doit être fait en fonction qu'on garantisse, un, la qualité de l'eau, sa quantité et que la ressource soit renouvelée. Renouvelable. Au fond, c'est comme toute bonne entreprise, tout bon comptable, si tu as plus d'argent qui rentre, tu fais un profit; si tu as plus
1355 d'argent qui sort, tu as un problème de déficit. La même chose existe pour nous quant au captage de l'eau et à son utilisation.

Parce que, comme je disais tantôt, la population augmente, les besoins se font de plus en plus grands et on a tous déjà lu ça quelque part dans les journaux, la planète se réchauffe.
1360 Donc, les niveaux d'eau s'évaporent de plus en plus, moins de précipitations, donc il faut prévoir aussi un certain avenir à ce niveau-là quant à la question de l'eau qui est renouvelable.

Donc, il faut faire en sorte que dans le futur, lorsqu'on prévoit un captage, il ne soit pas nécessairement éternel mais qu'il soit en relation avec les entrées et les sorties d'eau dans un
1365 milieu donné, dans une nappe donnée. Qu'elle soit de surface ou souterraine, peu importe, que ce soit un lac ou une rivière ou un ruisseau. Déjà là, on se plaint que le fleuve est trop bas et pourtant, le fleuve Saint-Laurent, c'est une masse d'eau que tous connaissent, qui est assez importante.

Quant à la qualité de l'eau comme telle, nous, on pense qu'il faut assurer la tolérance zéro quant à sa contamination. Et ceux qui font usage de produits, qu'ils doivent en faire
1370 l'épandage, que ce soit pesticides ou autres, herbicides ou autres, se doivent d'être soutenus, appuyés techniquement pour éviter qu'ils agissent de façon illicite.

Je parle des producteurs agricoles qui ont... bien sûr, un producteur agricole seul peut difficilement arriver à une tolérance zéro dans sa production, mais s'il est appuyé et soutenu par
1375 l'État, par son milieu, il va accepter de le faire beaucoup plus facilement que là où on lui incombe toutes les responsabilités, toutes les tâches, alors que pendant des années, on les a incités à produire de telle, et telle, et telle façon.

1380

Pour les porcheries, on est loin de la petite soue en arrière. On en est rendu à des centaines de porcs dans le même endroit avec tout ce que ça amène au niveau du purin. Même chose pour les crottins d'animaux, ces choses-là. Donc au niveau des normes, nous disons que le producteur agricole doit être réellement soutenu dans ses efforts pour garantir une qualité de son sol et de l'eau qu'il y a en dessous.

1385

1390

La mise en valeur de l'eau comme telle. Quand les gouvernements parlent d'une perspective économique comme principe de l'eau, ça nous apparaît un petit peu inquiétant, ça. L'eau doit être, selon nous, une question de gestion publique en fonction de sa ressource, de son origine, et tout, de sa qualité, et tout. Et les surplus peuvent peut-être être utilisés pour d'autres fins. On ne parle pas d'une stagnation complète de rien bouger, de ne rien toucher, mais sauf que si dans la mesure que le captage industriel et commercial de l'eau est un privilège au sens de la loi, dans la mesure où l'eau est une propriété collective dont l'État est le fiduciaire, il doit en garantir les qualités.

1395

1400

Dans cette perspective-là, toute exportation de l'eau, on serait en droit comme collectivité de demander au demandeur: «Ton eau chez vous, qu'est-ce que tu fais avec? Est-ce que tu l'as protégée? Quelles sont les réglementations pour protéger tes ressources eau que tu as chez vous? Démontre-nous que vous avez vraiment besoin de cette eau-là et que le besoin est là réellement et que vous avez pris les mesures pour préserver ce que vous avez chez vous et là, peut-être qu'on va vous autoriser à l'exporter.»

1405

Il faut éviter qu'on fasse des grands barrages comme on a parlé il y a quelques années dans les journaux, de faire un barrage de bord en bord de la Baie James pour changer ça en eau douce, pour faire des pipelines pour envoyer ça un peu partout au profit de quelques personnes.

1410

L'eau, ce n'est pas une marchandise de «peddlers». L'eau, c'est une ressource vitale à la vie, d'abord et avant tout, à la vie de la planète. La vie de la planète, ça veut dire notre vie à nous aussi, comme animal qui y vivons et qui profitons de cette planète-là. Au niveau de l'exploitation commerciale de l'eau, ça doit être fait de façon sévère et contrôlée, et c'est l'État qui doit avoir le contrôle complet de la gestion de l'eau.

1415

Donc, on ne doit pas baser une politique de gestion de l'eau sur l'économie, sur l'économisme. Ça doit être basé d'abord et avant tout sur sa ressource en tant que source vitale à la vie et aux besoins essentiels d'une collectivité, qui est dans le cas présent les gens qui vivent sur le territoire du Québec. C'est dans ce sens-là que nous, nous abordons cette question-là de l'exploitation commerciale et industrielle de l'eau.

1420

C'est sûr que l'eau, comme nous disions tantôt, doit être garantie au niveau de la tolérance zéro quant à la pollution. On revient encore à notre beau site d'enfouissement dont on parlait tantôt. Quand une entreprise paye pour que des gens soient branchés sur un réseau d'aqueduc, il y a peut-être quelque chose quelque part qui ne marche pas. En bout de ligne,

1425 même si les gens n'ont pas eu à verser un sou, ils vont avoir à payer une taxe d'eau pour des choses. Ils payent plus. Mais le petit puits qu'ils avaient chez eux, qu'est-ce qu'il était là? Là, on parle dans un rang. On n'est pas dans une petite rue en ville. On est dans un rang. C'est quoi qu'il y a en dessous pour qu'on fasse ça?

1430 Offririez-vous à vos invités un verre de lixiviat? Moi, non. Dans ce sens qu'il faut que lorsqu'on demande une exploitation d'un territoire industriel par une industrie, il faut s'assurer que cette entreprise-là garantisse la tolérance zéro de l'eau qu'il y a en dessous, dans laquelle elle a la responsabilité. Elle peut demander pour capter de l'eau. Il peut y avoir une entreprise autre qu'un site d'enfouissement, disons, une entreprise qui a besoin d'eau, elle peut en faire une demande, oui. Mais à la condition que cette demande-là soit faite de façon qu'on ne nuise
1435 pas aux voisins immédiats et collectifs aussi au niveau de la quantité, au niveau que cette entreprise-là prendra.

Et qu'une fois que son eau qu'elle aura utilisée, lorsque ça s'en va à l'autre bout, que ce ne soit pas un lixiviat qui en sorte, que ce ne soit pas un produit rempli de térébenthine, rempli
1440 de résidus de déchets de pneus, comme on proposait même il y a quelques années de construire à Lanoraie, sur un site même, sur un milieu humide, de construire une industrie de récupération territoriale, et ainsi de suite.

À notre avis, on se doit d'être sévère sur la tolérance zéro quant à la pollution des
1445 nappes phréatiques et autres. C'est dans ce sens-là en gros, protection de l'écosystème de Lanoraie, qu'on parle des tourbières, protection de la qualité de l'eau, de sa quantité et la propriété collective de l'eau, pour résumer rapidement. Merci, messieurs les commissaires, madame.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Cet été, je suis allé visiter la Réserve écologique de Lanoraie et la jeune
1455 femme qui me guidait m'a signalé que précisément, ce qui faisait une tourbière, c'était que l'eau du dessous était très froide et que donc les arbres ne se développaient pas beaucoup parce qu'ils se retrouvaient comme en condition nordique. Or, vous me dites que c'est la dernière forêt. Ce que j'ai vu, c'est des arbustes, il n'y avait pas de forêt là. Et vous me dites là qu'au contraire, que c'est la dernière forêt qu'il reste dans ce coin-là. Donc, on doit comprendre qu'on n'est déjà plus dans la tourbière.

1460 **M. ROGER BILODEAU :**

À moins que les compagnies aériennes aient modifié leur trajet, les vols entre Montréal
1465 et Québec, si jamais vous survolez l'endroit à votre retour à Québec, de jour, et que vous regardez, vous allez voir ce que je veux dire. Vous allez voir qu'il y a bel et bien une forêt qui entoure les grands espaces que vous avez effectivement remarqués, qui sont désertiques. Mais si vous avez remarqué, il y a des mélèzes qui poussent le long de la passerelle. Il y a des mélèzes qui ne poussent qu'en milieu humide.

LE PRÉSIDENT :

1470

Oui, oui, et qui restent nains.

M. ROGER BILODEAU :

1475

Certains restent nains; d'autres vont devenir plus grands. Si vous regardez de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée où on voit la partie la moins perturbée de la Réserve écologique, on voit ce que c'est la tourbière. Là, c'est une tourbière pure. Mais vous avez dans tout le pourtour des chenaux en milieu humide. Si vous connaissez un peu le moindrement au niveau des boisés, vous allez voir qu'il y a certains types de végétation, même si ça paraît dense, vont pousser parce que, en dessous, vous avez une nappe d'eau élevée qui permet une bonne alimentation en eau. Et c'est un endroit que vous avez dans ce sens-là, qu'il y a une forêt autour. Du moins, ce qu'il en reste.

1480

LE PRÉSIDENT :

1485

Très bien.

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1490

Monsieur Bilodeau, vous avez en partie répondu à la question que je me posais à la lecture de votre mémoire quand vous avez dit que les producteurs agricoles, s'ils sont assistés financièrement, peuvent arriver à avoir de meilleurs comportements et de meilleures pratiques. Et peut-être que j'ajouterai une sous-question que je voulais vous poser.

1495

Lorsque vous dites que tous les captages d'eau souterraine, peu importe leur importance et leur finalité, doivent faire l'objet d'une autorisation et, ensuite, vous dites que cette mesure de contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir et les captages existants, vous les laissez aller? Comment voyez-vous ça?

1500

M. ROGER BILODEAU :

Rien n'interdit une révision de ces types de captages-là. Dans la perspective qu'on parle de conservation, de préservation de la ressource eau, de sa qualité, dans ce sens-là, les captages actuels, à mon avis, pourraient faire et devraient peut-être dans certains cas sûrement faire l'objet de révision à ce niveau-là, des quantités autorisées, des choses de même.

1505

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1510

Vous voyez un seuil particulier? Est-ce que vous en avez un en tête ou si vous n'avez pas...

M. ROGER BILODEAU :

1515 C'est entrée-sortie d'eau. Vous avez une quantité. Si l'entrée-sortie annuelle par rapport
à une région, si vous avez tant d'entrée d'eau, il ne faut quand même pas sortir plus d'eau qu'il
en faut. C'est comme toute entreprise. Vous ne dépensez pas plus si vous voyez que vous allez
avoir moins d'argent l'année prochaine. Vous n'entreprenez pas de grand budget. On
1520 n'entreprend pas normalement, si on dit qu'on n'a pas une cenne, on ne se paye pas une
toilette luxueuse.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1525 Pardonnez-moi. Ça serait variable de lieu en lieu...

M. ROGER BILODEAU :

Oui.

1530 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Selon vous, et non pas un seuil, par exemple, de 75 000 litres là, qui serait une norme
nationale.

1535 **M. ROGER BILODEAU :**

Non, non. C'est plus une norme en fonction d'une réalité par rapport à un milieu et ça,
ça s'inscrit bien entendu dans la perspective qu'on travaille à la préservation des écosystèmes
dans les bassins versants régionaux.

1540 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et quand vous dites: «tous les captages, peu importe leur importance», pensez-vous
en plus aux puits domestiques?

1545 **M. ROGER BILODEAU :**

Au niveau des puits domestiques, comme nous disions tantôt, c'était la question... on
n'écoeure pas le monde, là. Il ne faut pas écoeurer le monde dans le sens que la personne qui
1550 a son puits chez lui pour son eau domestique ou remplir sa piscine, ce n'est pas à ces niveaux-
là qu'on parle. Ou du producteur agricole qui sait qu'il a une certaine quantité d'eau. Ça, ça se
fait au niveau de la demande.

1555 Si, moi, je veux bâtir une maison -- autrement dit, lorsqu'une municipalité décide
d'ouvrir un secteur au résidentiel et que dans ce secteur-là, on n'assure pas le système

1560 d'aqueduc dans ce secteur-là, donc, il y a un captage d'eau. Est-ce que le captage d'eau qui va être fait, ne serait-ce que sur le plan résidentiel, peut être fait sans qu'on nuise à l'ensemble de la ressource eau ou du moins au niveau des quantités. On peut peut-être accepter une dizaine de maisons mais est-ce qu'on peut en accepter 200 qui vont marcher avec un puits? C'est un peu ça à ce niveau-là.

1565 Et dans ce sens-là, c'est au niveau des ensembles qu'on doit regarder, et ça, c'est un bon schéma d'aménagement et un bon plan de gestion écosystémique par bassin versant qui peut, en bonne partie, déterminer ce genre de chose-là. Je ne sais pas si vous suivez un peu l'esprit, l'idée. Ce n'est pas d'écoeurer le monde pour des virgules, des niaiseries.

1570 C'est vraiment de s'assurer que lorsqu'on ouvre un secteur, un quartier nouveau dans un milieu qui a toujours été agricole, qu'on décide d'avoir des beaux condos dans le décor, mais il faut s'assurer que l'eau qu'on va prendre va être capable de répondre. On a la ressource pour abreuver tous ces gens-là. Même chose sur le plan agricole.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1575 Vous nous avez rappelé l'importance des tourbières au plan écosystémique et comme réserve d'eau à la tête des cours d'eau. Quelles dispositions verriez-vous dans la politique sur l'eau qui pourraient encadrer la protection de ces milieux-là?

M. ROGER BILODEAU :

1580 Il y a un premier pas qui a été fait sur 400 hectares: une réserve écologique, qui est dans un noyau important, qui malheureusement ne couvre pas tout le noyau mais quand même qui est dans un noyau important.

1585 Il y a quelques années, la MRC d'Autray avait commencé une étude, Aménatech, qui ont fait quelques relevés de l'ensemble d'eau et ils ont identifié des endroits où la ressource eau est abondante et doit être protégée. Et ce n'est pas ce qu'on assiste de la part de nos illustres décideurs municipaux. On assiste à l'autorisation d'exploitation de baisse de nappe, de baisse au niveau de la couche de terre noire, et ainsi de suite, avec irrigation et au niveau du sol aussi.

1590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, prenons cet exemple-là. Il y a une étude technique qui donne un certain nombre de...

1595 **M. ROGER BILODEAU :**

De données et identifie des territoires par bassin.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1600 À protéger, oui. Normalement, la MRC aurait dû prendre quelles dispositions selon vous pour donner suite à ces recommandations-là?

M. ROGER BILODEAU :

1605 À notre avis, la MRC, si on se rappelle de l'étude Aménatech, aurait dû protéger le lac Rohmer qui est situé le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique, en partie à Lanoraie-D'Autray et l'autre partie dans Saint-Thomas-de-Joliette. Elle aurait dû également protéger le bras qui a été transformé en parc industriel et d'autres endroits comme ça. Elle aurait dû également faire en sorte que la rivière Saint-Joseph soit protégée. Elle aurait dû également faire en sorte que ce qu'il y a présentement comme exploitation pour fins de gestion de déchets ne soit pas si gros que ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1615 Mais quand vous dites: «elle aurait dû», vous pensez à du zonage dans le schéma d'aménagement?

M. ROGER BILODEAU :

1620

Il aurait pu y avoir un zonage de création de parc régional. Il aurait pu y avoir entente avec la MRC de Joliette là-dessus pour créer un secteur de protection naturelle, une zone naturelle. De créer un parc régional accessible aux gens et, avec les années, quand on a de l'argent, on aménage des sentiers, on aménage certaines activités compatibles. Ce n'est pas de scléroser l'endroit au complet.

1625

On pourrait également faire en sorte que l'exploitation forestière se fasse de façon rationnelle pour éviter que la forêt se détruise. C'est dans ce sens-là qu'on aurait dû agir.

1630

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que vous pensez que les municipalités pourraient aller jusqu'à acheter les terrains pour les protéger?

1635

M. ROGER BILODEAU :

Oui. Si nécessaire. Si on peut avoir entente avec les propriétaires riverains de ces endroits-là au niveau de gestion comme il existe, tant mieux. Mais, à défaut, pourquoi pas? Pourquoi pas envisager cet aspect-là et, bien sûr, donner un achat qui donne une compensation intelligente aux gens, par contre, qui sont propriétaires.

1640

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Bien sûr.

1645

M. ROGER BILODEAU :

Pas un achat à rabais, en vente de feu. Un achat qui compense les pertes potentielles que ces gens-là auraient peut-être pu en retirer. Mais c'est possible. On a investi 10 millions \$ pour construire il y a quelques années le Biodôme. C'est bien beau. Mais combien de sites naturels qui auraient pu être protégés avec ces montants-là, à bon marché, partout au Québec? Combien de sites et régions naturelles qui auraient pu être protégés? Plutôt que 10 millions \$...

1650

1655

Oui, c'est profitable, c'est intéressant. Il y a des gens qui travaillent et des touristes vont au Biodôme de Montréal, mais combien de sites naturels qui auraient pu être protégés à cause de ça, si on avait investi ce genre de montant-là. Et même les montants des toilettes en question qu'on parle, donnez-moi le, cet argent-là, je vous protège des endroits intéressants.

LE PRÉSIDENT :

1660

Le problème de toujours pour les municipalités, c'est que quand ils font ça, il n'y a pas de développement et ça ne rapporte pas. Alors, c'est ça qui est leur problème souvent.

M. ROGER BILODEAU :

1665

Oui, mais il faut quand même être visionnaire aussi. Au XIXe siècle, si certaines personnes n'avaient pas été visionnaires sur l'île de Montréal, on n'aurait pas le Parc du Mont-Royal aujourd'hui. Et ce n'est pas un endroit qui est payant. Au contraire, c'est plutôt payant, le Mont-Royal, quand on y pense.

1670

LE PRÉSIDENT :

Juste une information sur la Bande à Bonn'Eau. Vous êtes combien dans la Bande?

1675

M. ROGER BILODEAU :

On est un groupe d'environ 125 membres.

LE PRÉSIDENT :

1680

125 membres.

M. ROGER BILODEAU :

1685

Ça fluctue d'année en année.

LE PRÉSIDENT :

Qui sont des membres individuels ou des membres corporatifs?

1690

M. ROGER BILODEAU :

Il y a des membres de groupes, d'associations, mais ce sont essentiellement des membres individuels.

1695

LE PRÉSIDENT :

Individuels. C'est bon.

1700

M. ROGER BILODEAU :

Qui paie une cotisation annuelle et participent, ont droit de venir aux assemblées.

1705

LE PRÉSIDENT :

Et c'est vous qui avez réussi à faire classer ce bout-là Réserve écologique, pour la Réserve?

1710

M. ROGER BILODEAU :

On a fait pression, nous, à l'époque du Sommet socio-économique à l'époque, on faisait pression qu'il y ait une réserve écologique qui était déjà en projet, qu'on disait que le ministère de l'Environnement se devait d'accélérer ce dossier-là.

1715

Dans notre mémoire qu'on avait présenté au Sommet économique, on disait qu'il fallait créer un parc régional englobant, protégeant la forêt et les tourbières, bien sûr. En faisant les limites de territoire de parc régional qu'on faisait, on se trouvait comme à protéger l'essentiel de l'écosystème. Et une réglementation au niveau de l'exploitation de l'eau au niveau des nappes phréatiques, ces choses-là, c'est ce qu'on préconisait à l'époque et c'est ce qui avait été priorisé pour être amené au Sommet.

1720

1725

Il en est résulté présentement la création de la Réserve écologique avec ce qui en découle sur le plan légal, et avec d'autres démarches qu'on a faites auprès de la MRC et de la Municipalité de Lanoraie-D'Autray, on a obtenu une certaine réglementation au niveau des nappes d'eau, ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

1730

Bon, alors, on vous souhaite bon travail dans ce dossier-là. Je pense que vous n'avez pas terminé.

M. ROGER BILODEAU :

1735

Non, on n'a pas fini.

LE PRÉSIDENT :

Et merci pour la présentation de votre mémoire.

1740 **M. ROGER BILODEAU :**

Merci beaucoup de nous avoir entendus.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, monsieur.

1750 **M. ROGER BILODEAU :**

Au revoir!

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Au revoir!

1760

Alors, la procédure prévoit qu'il y ait un droit de rectification. Est-ce qu'il y a des choses qui ont été dites, qui n'étaient pas exactes? Alors, ça sera donc la fin pour cet après-midi.

1765

Demain, la Commission va siéger demain soir à Saint-Jérôme, ainsi que jeudi après-midi et jeudi soir. Je tiens à vous remercier de votre présence, de la contribution de votre mémoire. Nous terminerons notre tournée, nous, à Montréal, où on attend une centaine de mémoires. Vers le 7 ou le 8 décembre, on devrait terminer la présente phase de l'audience pour ensuite produire le rapport qui, normalement, devrait être terminé le 15 mars. On vous remercie beaucoup. Et nul doute que vous surveillerez la parution de notre rapport. J'aime à dire que ça va être un best-seller. Mais peut-être qu'il ne sera pas vendu, il va être donné mais ça sera une lecture qu'on s'arrachera, j'espère, et qui restera pour les générations. Merci beaucoup.

1770

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

1775

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, S.O.